



**Le récent atelier du CTA sur le thème « Rendre l'agriculture de nouvelle génération accessible aux femmes » a identifié sept facteurs de succès essentiels pour permettre aux femmes de bénéficier de l'agriculture : l'accès aux investissements et au financement ; l'accès aux marchés ; le développement des compétences, la mise en réseau et le renforcement des capacités ; l'accès à l'information, aux connaissances et aux technologies ; l'accès à la terre ; la lutte contre les obstacles socioculturels ; et la reconnaissance des femmes (dans la société, les politiques et par l'offre et la fourniture de services appropriés).**

Ce document, qui a été rédigé par Oluwaseun Adedeji, Michael Sudarkasa, Dorienne Rowan-Campbell et Aurélie Reynier, explique pourquoi nous avons besoin d'un indice pour mesurer et évaluer l'accès des femmes aux services, aux marchés, aux politiques et à d'autres éléments qui entravent encore leur capacité à contribuer aux opportunités dans le secteur de l'agriculture et de l'agrobusiness et à en bénéficier, en particulier dans les pays en développement.

Un tel indice permettrait aux décideurs, aux défenseurs de la cause féminine et aux partenaires du développement de mieux cibler leurs efforts afin que les femmes puissent tirer profit de l'agriculture.

## Introduction

La contribution des femmes à la production agricole et alimentaire est universellement reconnue comme facteur essentiel de la sécurité alimentaire mondiale, en particulier en Afrique et dans les régions du monde en développement. Il est pourtant difficile d'évaluer de manière empirique la part des moyens de production auxquelles les femmes ont accès. L'accès insuffisant aux moyens de production, tels que la terre, le crédit, les infrastructures et les marchés, a toujours été un obstacle à l'accès des femmes à l'agriculture. Néanmoins, depuis peu, on observe que de plus en plus de femmes s'intéressent à des activités autres que la production dans la chaîne de valeur agricole ou souhaitent se lancer dans l'agrobusiness. Elles désirent dès lors avoir accès à d'autres ressources, comme les technologies, le renforcement des capacités et la participation aux processus politiques.

## Pourquoi un indice ?

Lors d'un atelier de rédaction organisé en 2018 par le CTA, les participants ont identifié un certain nombre d'obstacles majeurs à la réussite des femmes dans l'agriculture (voir encadré). Les participants ont souligné qu'une mesure du niveau d'accès des femmes dans ces domaines permettrait de mieux canaliser les ressources et l'appui en leur faveur et d'élaborer des politiques spécifiques susceptibles d'améliorer les chances et les capacités de réussite des femmes dans l'agriculture et l'agrobusiness. C'est de cette discussion qu'est née l'idée de mettre au point un « indice d'accès des femmes à l'agrobusiness ». Un processus d'évaluation et de mesure annuelle des niveaux d'accès permettrait aux décideurs, aux défenseurs de la condition féminine et aux partenaires du développement de concentrer leurs efforts sur l'amélioration de l'accès des femmes dans ces domaines clés. Les pays leur garantissant le meilleur accès pourraient être considérés comme des modèles de bonnes pratiques.

Deux indices axés sur le développement des femmes existent déjà : l'Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture et l'Indice Mastercard des femmes entrepreneurs. Toutefois, aucun indice n'a été spécifiquement conçu pour mesurer le niveau d'accès des femmes aux sept grands leviers de croissance et de développement d'entreprise identifiés ci-dessus.

Dans ce document, nous proposons un indice mesurant spécifiquement l'accès des femmes à divers facteurs de production du secteur agricole, accès qui contribuerait à aider les femmes à devenir des agricultrices et des entrepreneuses plus productives, plus prospères et à plus longue durée. L'utilisation d'un tel indice améliorerait aussi la mesure de l'efficacité des interventions de développement visant à aider les femmes dans l'agriculture.

## Composantes de l'indice

L'indice comprend sept composantes (voir encadré).

### Terre

L'accès insuffisant des femmes à la sécurité foncière freine l'augmentation de la productivité agricole en Afrique. Les conséquences de l'absence de reconnaissance

de leurs droits fonciers sont nombreuses : insécurité alimentaire, absence de moyens pour investir dans la production agricole et manque d'accès aux ressources financières. Cette composante de l'indice prendrait en considération la possession des terres et l'accès foncier (acquisition, possession et utilisation des terres) et évaluerait aussi les politiques et programmes nationaux aidant les femmes à avoir accès à la propriété foncière et au fermage.

### Financement

Pour les femmes actives dans l'agrobusiness, l'accès au financement est souvent problématique. Cette composante évaluerait le niveau d'accès au financement (emprunts, équité, financement commercial, services d'affacturage, financement des intrants, assurance, financement des produits de base) disponible dans un pays donné et les moyens mis en œuvre pour faciliter l'accès des femmes au financement.

### Messages essentiels

- Il n'existe à ce jour aucun indice unique et complet mesurant la part des moyens de production accessibles aux femmes dans les pays en développement.
- Ce document identifie les sept composantes de l'indice proposé : 1) l'accès à la terre ; 2) l'accès au financement ; 3) l'accès aux marchés ; 4) l'accès à l'infrastructure, à la technologie et aux équipements ; 5) l'accès à l'éducation et au développement des capacités ; 6) l'accès aux informations commerciales et à la mise en réseau ; et 7) l'accès aux décideurs politiques et au dialogue politique.
- Mesurer le niveau d'accès des femmes à ces domaines permettrait aux décideurs, aux défenseurs de la cause féminine, aux partenaires du développement et à d'autres acteurs de canaliser les ressources et l'appui en faveur des femmes et d'élaborer des politiques spécifiques susceptibles d'améliorer les chances des femmes et leur réussite dans les secteurs de l'agriculture et l'agrobusiness.

## Marchés

Les femmes actives dans l'agriculture et l'agrobusiness travaillent souvent hors des chaînes de valeur formelles de leur pays et ont donc difficilement accès aux informations sur les marchés et à des débouchés réguliers pour la commercialisation de leurs produits. Cette composante évaluerait le degré de pénétration des femmes sur les marchés formels et informels nationaux, internationaux et régionaux.

## Infrastructure, technologie et équipements

Pour la plupart des petites agricultrices, l'agriculture est un métier pénible : elles n'ont pas accès aux équipements permettant d'économiser de la main-d'œuvre, à l'énergie nécessaire pour sécher, conserver au frais et transformer leurs récoltes, au matériel d'irrigation et aux systèmes de pompage de l'eau, à la mécanisation et à l'automatisation qui les aideraient à travailler plus efficacement et améliorer leurs rendements. Cette composante mesurerait le niveau d'accès des petites agricultrices et des femmes actives dans l'agrobusiness aux programmes, initiatives et infrastructures disponibles ainsi qu'aux technologies et aux équipements.

## Éducation et renforcement des capacités

Les femmes actives dans le l'agrobusiness ont un accès limité aux services de vulgarisation, aux connaissances techniques et à la formation entrepreneuriale. Cette composante de l'indice permettrait d'évaluer leur niveau d'accès à l'éducation (enseignement primaire, secondaire, technique, supérieur et universitaire), aux programmes et services de vulgarisation, aux services d'aide au développement des entreprises et autres programmes de renforcement des capacités.

## Informations commerciales et mise en réseau

Les femmes dans l'agriculture ont moins l'occasion de se mettre en réseau et de bénéficier d'échanges entre pairs dans leur secteur d'activité. Cette composante évaluerait comment les femmes peuvent assurer leur développement professionnel et participer plus activement aux réseaux susceptibles de doper leurs efforts commerciaux.

## Décideurs et dialogue politiques

Les femmes des pays en développement n'ont souvent pas la possibilité de faire entendre leur voix au niveau politique. Cette composante permettrait d'analyser dans quelle mesure les femmes peuvent contribuer aux processus décisionnels au sein de leur communauté ou dans leur pays et d'évaluer comment et à quelle fréquence elles peuvent faire entendre leur voix auprès des décideurs politiques sur les questions qui ont un impact sur leur vie et leurs moyens de subsistance. L'objectif serait aussi d'évaluer le niveau d'accès des femmes à la conception et à la mise en œuvre de politiques et aux acteurs et institutions responsables de leur mise en œuvre.

## Conclusions

Idéalement, l'élaboration de l'indice sera associée à un atelier pour chaque composante. Des spécialistes en la matière y participeront.

Pour que l'indice soit un outil de développement vraiment utile, il devra être largement adopté et être :

- **convivial** – l'indice doit être facile à comprendre et à utiliser ; des lignes directrices doivent être accessibles aux différents groupes d'acteurs ;
- **inclusif** – les principaux groupes d'acteurs doivent être impliqués à différents niveaux du processus décisionnel ;
- **en libre accès** – l'indice doit être un document évolutif ; les informations et outils y afférant doivent être disponibles en libre accès ; et
- **associé à des actions concrètes** – les acteurs doivent être encouragés à associer aux évaluations des actions concrètes pour maintenir ou améliorer la qualité de l'indice. La mise en œuvre doit se faire selon un processus consultatif.

Les auteurs espèrent que ce document incitera des organisations telles que le CTA, les centres CGIAR et d'autres acteurs à unir leurs forces et élaborer un indice contribuant au développement d'une agriculture où les femmes ont une place à part entière.

Cet article a été rédigé dans le cadre d'une initiative menée par le CTA visant à documenter et à partager les connaissances pratiques sur des approches agricoles efficaces pour l'agriculture des pays ACP. Il rassemble les connaissances, les enseignements et les expériences pratiques afin de documenter et d'orienter la mise en œuvre de projets axés sur l'agriculture pour le développement.

Dans une série de vidéos, les participants donnent leur point de vue sur les questions soulevées pendant l'atelier. Voir : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLv8yRTnf9h7hM3CD0gtgJatMrw56sKFri>

Les produits de l'atelier peuvent être consultés et téléchargés à l'adresse suivante : <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/97710>

### Auteurs

**Oluwaseun Adedeji** est une praticienne du développement qui milite activement pour la participation des femmes et des jeunes à l'agrobusiness. Elle a travaillé pendant cinq ans à l'Institut international d'agriculture tropicale du Nigeria où elle a acquis une solide expérience dans le domaine de la jeunesse et du secteur agroalimentaire. Elle collabore avec le CTA (Pays-Bas) où elle apporte un appui technique au projet Agrobusiness et chaînes de valeur, notamment dans le programme international en faveur des femmes VALUE4HER. Elle s'intéresse aux interventions durables destinées à soutenir le secteur agricole africain et sa population croissante par la participation active des jeunes et des femmes à l'agriculture.

**Michael Sudarkasa** est PDG d'Africa Business Group, une entreprise de développement économique en Afrique, basée en Afrique du Sud. Il est le fondateur de la Global African Agribusiness Accelerator Platform, une plateforme axée sur les jeunes, qui met en œuvre des programmes au Kenya, en Ouganda, en Afrique du Sud et en Zambie.

**Dorienne Rowan-Campbell** est une ancienne consultante spécialisée dans les questions d'égalité hommes-femmes, de la gestion du changement et de l'environnement. Elle consacre à présent la majeure partie de son temps à l'agriculture biologique et à son entreprise de café bio. Elle plaide en faveur d'un changement de politique sur les questions relatives aux femmes, les opportunités pour les petits agriculteurs, l'agriculture durable et le commerce.

**Aurélie Reynier** est diplômée en gestion des connaissances et en médiation numérique. Elle a travaillé au CTA en tant que chargée du suivi et de l'évaluation. Elle s'intéresse particulièrement à la capitalisation d'expériences et, de manière plus générale, à l'apprentissage et à la diffusion des connaissances par le biais des plateformes numériques entre autres.

### Crédits photos

Page 1 – Filippo Brasco / FAO

## À propos de la collection

Les Technical Briefs du CTA documentent l'expérience et l'apprentissage sur des sujets d'actualité intéressant la communauté de développement agricole ACP. Ils sont conçus comme un guide pratique pour les personnes professionnellement concernées ou fortement intéressées par le sujet.

**Centre technique de coopération agricole et rurale**

**B.P. 380 – 6700 AJ Wageningen – Pays-Bas**

**Tél. : +31 (0) 317 467 100 | Courriel : [cta@cta.int](mailto:cta@cta.int) | [www.cta.int](http://www.cta.int)**

Ce travail a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Toutefois, il reste sous la seule responsabilité de son (ses) auteur(s) et ne reflète jamais les opinions ou les déclarations du CTA ou de ses coéditeurs ou de l'Union européenne ni l'opinion d'un pays ou d'un État membre. L'utilisateur devrait faire sa propre évaluation quant à la pertinence de toute déclaration, argumentation, technique expérimentale ou méthode décrite dans ce travail.

Ce travail est la propriété intellectuelle exclusive du CTA et de ses coéditeurs, et ne peut pas être commercialement exploité. Le CTA encourage sa diffusion à des fins d'étude privée, de recherche, d'enseignement ou autres fins non commerciales, à condition que la reconnaissance appropriée soit faite :

- du droit d'auteur du CTA et du financement de l'Union Européenne en incluant le nom de l'auteur, le titre du travail et l'avis suivant "© CTA 2019 sur financement de l'Union Européenne",
- et que les opinions et déclarations exprimées sont de la seule responsabilité des auteurs, et aucunement celles du CTA ou de ses coéditeurs, ni de l'Union Européenne, en insérant la clause "disclaimer" standard du CTA.

